



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 28 AVRIL.

On écrit de Leipsick, le 24 avril :
L'ouverture solennelle du chemin de fer de Leipsick à Dresde pour le transport des voyageurs, dont l'ajournement a été nécessité par les mauvais temps, a eu lieu aujourd'hui. S. A. R. le prince Jean est arrivé dans ce but aujourd'hui à Leipsick et a pris part au voyage d'essai avec les membres de la commission et le directeur de la compagnie, afin de prouver au public que toutes les mesures propres à éloigner le danger avaient été prises. Une foule immense de spectateurs s'était réunie sur les lieux déjà une heure avant la course d'essai qui a commencé à 9 heures du matin, au bruit du canon. Les voitures étaient ornées de drapeaux et de guirlandes. Deux heures plus tard on fit la première course publique et à 2 heures de l'après-midi a eu lieu la seconde course. Un troisième et un quatrième voyage doivent se faire à 4 heures et à 6 heures. Comme les voitures disponibles ne peuvent contenir que 80 personnes bien des amateurs n'ont pas pu satisfaire aujourd'hui leurs vœux. Il a fallu attendre plusieurs heures pour se procurer un billet, car ce n'est qu'après la précédente course que l'on distribuait les billets pour la course suivante.

M. Ancillon aura pour successeur, M. Avenstjen, l'un des coryphées du parti aristocrate. Cette nomination cause beaucoup de mécontentement à Berlin.

On écrit de Berlin, 24 avril, à la Gazette d'Augsbourg :

Les manœuvres du printemps seront, cette année, fort brillantes. Trois corps d'armée seront réunis dans les environs de cette ville. On croit que des personnages très distingués y assisteront, on parle même de l'empereur Nicolas, qui cependant ne sera pas accompagné de troupes russes, attendu qu'on a appris à Calisch l'inconvénient de réunir des troupes de différentes nations dans un camp d'agrément.

C'est le 4 de ce mois qu'a été conclu le contrat de mariage entre le duc d'Orléans et la princesse Hélène de Mecklenbourg. Les commissaires qui en ont été chargés sont, de la part du roi Louis-Philippe, M. Bresson et de la part du Mecklenbourg, le ministre baron de Plessen. Il paraît que la princesse Hélène est extrêmement satisfaite.

Les affaïres belges hollandaises, pour lesquelles il n'y a, à ce qu'il paraît, pas d'issue, viennent ici soulever le tapis. On est sincèrement fatigué de cette question, et on voudrait la voir terminée à toute condition qui ne blessât ni l'honneur ni de hauts intérêts. Mais il n'y a pas d'espoir qu'il en soit ainsi aussi longtemps qu'on nourrit en Hollande l'espoir que le système politique actuel ne continuera pas à prévaloir.

On écrit d'Ancône, le 18 avril :

Il règne beaucoup d'activité à Malte; on y assure que l'escale anglaise de la Méditerranée doit sous peu se réunir. Dans la saison actuelle une pareille réunion de forces maritimes n'est pas sans but, et elle donne lieu à beaucoup de conjectures.

(Gazette d'Augsbourg.)

FRANCE. — PARIS, LE 1^{er} MAI.

M. le général Vanhaelen est arrivé de Bruxelles avec des dépêches pour les Tuileries.

FEUILLETON.

UN DUEL DE FEMMES.

— Voici un duel étrange, un duel entre femmes. Il a soulevé été question en France du duel de Sophie Arnould et de la Camargo pour le duc de Richelieu; mais les témoins ayant, dit-on, armé leurs champions d'armes courtoises, on n'eut à déplorer aucun résultat malheureux. Dans celui dont les détails vont suivre, il s'agit d'un duel sérieux, duel acharné, sans témoins, où les adversaires avaient soif du sang l'une de l'autre et, dépouillant l'horreur instinctive de leur sexe pour les armes et le sang, se battirent jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

Deux femmes de Dublin (jalouses l'une de l'autre pour des motifs qui seront expliqués plus bas), se rencontrèrent un jour sur la place du marché de la ville. L'une d'elles s'étant emportée jusqu'au point de donner un soufflet à sa rivale, celle-ci lui en demanda raison et lui offrit le choix des armes. Quelque temps après, le coroner, appelé à visiter un cadavre de femme, découvert sous le sein droit une blessure profonde de trois pouces et demi, qui avait pénétré obliquement jusqu'au cœur. C'était Marguerite Sylvian, ennemie jurée de Jessy Rosa Crauby. C'est donc sur cette dernière que se porta sur-le-champ l'attention de la justice. Une instruction eut lieu, par suite de laquelle la femme Crauby comparut devant la cour d'assises de Leinster, en Irlande.

Rosa Crauby répondit avec assurance aux questions qui lui sont adressées, et ne manifesta aucune émotion à la vue des vêtements ensanglantés de la victime, qui sont déposés sur le bureau.

M. le président. — Quel âge avez-vous ?
L'accusée. — La demande est peu galante.

M. le président. — Il ne s'agit point ici de galanterie; un sujet plus sérieux nous occupe. Songez à l'accusation qui pèse sur votre tête.

L'accusée. — Comme les réponses ne sont pas obligatoires, que je sache, vous me permettez, M. le président, de profiter de la liberté dont je vous jouir à cet égard.

M. le président. Vous ne voulez donc pas me faire connaître votre âge ?
L'accusée. — Je ne refuse pas de le faire connaître, je n'ai point dit cela; mais je ne vois nullement la nécessité de l'apprendre à tous les cu-

— La chambre des députés, réunie dans ses bureaux avant la séance publique, a procédé à la nomination des nouveaux présidents et secrétaires. Dans six bureaux, le 3^e, le 4^e, le 5^e, le 7^e, le 8^e, le 9^e, les choix de l'ancienne majorité ont prévalu. Le tiers parti et l'opposition ne l'ont emporté que dans trois.

— Le bruit s'est répandu ces jours-ci que M. de Rosamel sortirait prochainement du cabinet et serait remplacé par M. Mauguin. Le besoin d'un orateur pour le ministère du 15 avril, et la facilité notoire des opinions de M. Mauguin sembleraient donner quelque vraisemblance à cette rumeur, si étrange sous d'autres rapports.

— Un grand nombre de dépêches sont arrivées depuis huit jours au roi, apportant, dit-on, les réponses de plusieurs personnages aux invitations qui leur ont été faites d'assister au mariage du prince royal.

— Nous trouvons dans le *Moniteur* les promotions accordées à l'armée pour la fête du roi. Elles sont, pour l'infanterie, au nombre de 109 nominations de capitaines nous remarquons au 16^e de ligne que MM. Topin, Roax et Michel, capitaines en non activité par suppression d'emploi, ont été réintégrés dans leurs grades. Il y a de plus 85 nominations de lieutenants et 22 de sous-lieutenants.

Le roi a nommé en outre dans la cavalerie à 3 emplois de lieutenant-colonel, 5 de chef d'escadron.

— Le *Moniteur* publie des ordonnances de convocation des collèges électoraux qui avaient élu député plusieurs des nouveaux ministres.

— Le *Bilbayan* du 20, dit que le typhus exerce des ravages dans la population de Bilbao et que le nombre des victimes de ce fléau est considérable. Il est à noter, ajoute ce journal, que le nombre des femmes qui ont succombé, est bien inférieur à celui des hommes.

Le *Bilbayan* évalue à 10 bataillons les forces carlistes postées dans les environs de Bilbao. Trois bataillons de Castille sont à Durango et sept bataillons de Biscaye et de Navarre se trouvent à Galdacano.

— Nous donnons comme positif, dit aujourd'hui la *Nouvelle Minerve*, que plusieurs préfets du Midi et de l'Ouest ont informé le gouvernement qu'un grand nombre de carlistes espagnols parcourent les provinces, porteurs d'itinéraires tracés à Paris et à Goritz. Ces missionnaires de la légitimité s'arrêtent dans tous les châteaux et dans toutes les cures connus par leur dévouement à la restauration. Les préfets ajoutent que ces agents de don Carlos recueillent ainsi des sommes considérables qu'ils transmettent au quartier-général de Navarre, et ils demandent (les préfets) ce qu'on doit faire à leur égard.

Le ministre a répondu que c'était attacher trop d'importance à cette apparition des carlistes espagnols, et que, s'ils étaient porteurs de passeports réguliers, il fallait les laisser circuler librement.

— Le succès de Duprez, successeur de Nourrit, va toujours croissant à l'Opéra. Il a déjà chanté quatre fois *Guil-laume Tell*, et ces quatre représentations ont produit 38,000 francs.

— Ce matin, deux gardes municipaux conduisaient à la préfecture de police un jeune homme qui paraissait être un déserteur. Arrivé à la hauteur du Pont-Royal, le réfractaire, dont les mains étaient attachées par des menottes, échappa à ses gardes, monta sur le parapet et se précipita dans la

rivière. Les gendarmes accoururent et virent leur prisonnier se briser en tombant contre une barque amarrée sous le pont. Il revint un moment sur l'eau, puis disparut, et les municipaux se retirèrent, n'emportant que le chapeau du malheureux déserteur.

— Voici un renseignement, dit le *Journal de Rouen*, qui nous est adressé par un de nos correspondans du canton de Normanville.

« La gêne qu'éprouve en ce moment le commerce se fait cruellement sentir dans nos campagnes: beaucoup d'ouvriers sont sans travail, ou s'ils parviennent encore à s'en procurer, la modicité de leur salaire est telle, qu'elle ne leur assure même pas leur pain quotidien. Ceux qui ont de la famille vont être obligés de mendier, et c'est que nous commençons à voir depuis quelques jours. Des troupes d'une dizaine de pauvres se répandent dans nos villages, déplorant le triste métier auquel ils sont réduits; mais s'excusant sur ce qu'ils n'ont aucune espèce d'occupation. »

— Le roi, fatigué de voir son patrimoine calculé et supputé chaque jour, par livres, sous et deniers, a pris le parti de publier un livre écrit par lui-même. Ce livre contiendra les moindres détails des revenus et des dépenses de sa maison. Il aura pour titre: *Code de la maison d'Orléans*.

— Hier matin, la foule se pressait à la Morgue, où tous les regards étaient fixés sur les restes inanimés d'une jeune personne d'une beauté remarquable; bien que défigurée par de nombreuses contusions; personne n'ayant pu la reconnaître, elle avait été transportée d'abord à l'hospice le plus voisin, où elle était morte; et bientôt après, son corps avait été déposé à la Morgue.

Cet établissement vient d'être le théâtre d'une scène bien douloureuse. Une famille honorable a reconnu dans ce cadavre l'objet de ses plus chères affections. A peine âgée de seize ans, la jeune A... avait conçu pour un jeune homme une violente passion. Tous deux s'aimaient éperdument, mais leur jeunesse avait fait ajourner à quelques années la réalisation des projets d'hymen qu'ils avaient formés.

C'est la douleur de ce retard qu'elle prenait pour un refus, qui a inspiré à cette malheureuse l'idée de se détruire; et, quittant tout-à-coup la maison paternelle, elle erra au hasard dans les rues de la capitale, jusqu'au moment où elle entra dans une maison du passage de la Boule-Rouge, monta au dernier étage, et se précipita sur le pavé où elle devait trouver la mort.

Par un sentiment instinctif de pitié dont d'autres suicides ont déjà offert des exemples, l'infortunée avait attaché avec soin ses vêtements autour d'elle au moment d'accomplir sa fatale résolution.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 MAI.

La chambre des représentans a continué aujourd'hui la discussion du projet modificatif du tarif des douanes, et a décidé à la majorité de 37 voix contre 35 que la prohibition sur les draps français serait levée à partir du 1^{er} janvier 1839. Demain elle statuera sur la quotité du droit qui remplacera à cette époque la prohibition.

Au commencement de la séance, le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi tendant à proroger jusqu'à la fin

qu'il portait à sa femme et aux pauvres innocents qui lui doivent le jour ? Elle continua quelques minutes sur ce ton. A tous ses reproches la veuve Sylvian ne répondait que par un dédaigneux silence, ou par des éclats de rire méprisants. Enfin Rosa s'écria: « Je ne puis plus vivre ainsi, il faut, ou que vous quittiez cette ville, ou que je vous tue: choisissez! — Je ne reçois d'ordre de personne, répliqua fièrement la veuve. — Eh! bien, reprit Rosa, vous écouteriez peut-être le soin de votre conservation; je vous déclare que si dans huit jours, je vous trouve encore à Dublin, vous ne respirez pas le neuvième! — Quoi! vous prétendriez m'assassiner? — Je prétends tout; je ne connais plus rien; je serais capable d'aller vous égorger jusque dans ses bras. — J'en avertirai la justice. — Ne le faites pas, ou je vous étrangle de mes propres mains! — Jamais je n'ai entendu de pareilles menaces. — Jamais je n'ai vu une dépravation si grande. — Vous m'insultez! — Ne m'avez-vous pas déjà insulté vous-même? Ne m'avez-vous pas outragé dans ce que j'ai de plus cher? Et pensez-vous que je puisse supporter long-temps sans murmurer, sans me plaindre, et surtout sans me venger, le poids des tourmens dont vous m'accablez? Il n'y a qu'un moyen raisonnable de nous mettre d'accord.... »

Vous ne voulez point renoncer à vos prétentions sur mon mari, et moi, je ne veux pas l'abandonner. Vous avez appris à tirer l'épée; je ne possède pas le même talent, mais l'indignation soutiendra mon courage, et le ciel me donnera de l'adresse en faveur de la justice de ma cause: décidez vous promptement. Demain matin, de bonne heure, si vous y consentez, nous nous retrouverons dans le champ des Deux-Poteaux, à un quart de lieue de Leilip. S'il le faut, je vous supplierai même de ne point me refuser ce moyen de terminer nos différends; je me jeterai à vos genoux et je vous demanderai en grâce, au nom de Dieu, de m'épargner un meurtre; car maintenant j'ai la tête à demi-tournée, et je ne sais pas à quoi ce désespoir pourrait me porter.

L'accusée rentre; ses yeux sont rouges et gonflés; elle paraît avoir beaucoup pleuré. M. le président l'engage à se calmer, et surtout à se rassurer. Vous nous avez promis, lui dit-il, tout à l'heure de nous révéler les moyens que vous comptiez employer pour vous faire de votre rivale. Je vous rappelle l'engagement que vous avez pris.

L'accusée. — Je voulais d'abord la tuer dans la rue d'un coup de pistolet, et me tuer ensuite; mais j'ai abandonné cette idée.

de la première session du jury de 1838 le délai pendant lequel les candidats en doctorat ne seront examinés que sur les sciences dont les cours étaient obligatoires avant l'adoption de la loi de 1835 sur l'instruction publique.

Nous apprenons que l'affaire de MM. Limange, Pasquier et de Paeppe est fixée à l'audience du tribunal correctionnel de Bruxelles du 17 mai.

Le 10 avril a été posée la première pierre du mausolée que la famille de Méan fait ériger au défunt archevêque, dans la métropole à Malines.

La foire aux chevaux et aux équipages a commencé hier. Elle a offert peu d'intérêt, tant pour les chevaux que les voitures. Le nombre des voitures tant neuves que vieilles n'a pas dépassé 45. La commission du jury composé de MM. Vanvolxem, Echevin, président comte F. Delalaing, comte A de Baillet, Brognies, J. Melseir, baron Deroeste d'Alkemaede et Zanna, directeur de la banque française, ont décerné les primes suivantes 200 fr. pour le plus beau cheval de cabriolet à M. François, marchand de chevaux à Bruxelles.

La vente de la belle collection de tableaux délaissés par feu M. le comte François de Robiano, sénateur et président de la commission directrice des Beaux-Arts, a commencé hier matin. Le nombre des tableaux s'élève à 736. Cette précieuse collection fut commencée il y a plus de vingt-cinq ans par l'homme aimable, bon et éclairé qu'une mort déplorable a prématurément enlevé à sa patrie, sa famille et ses amis.

Depuis sa plus tendre jeunesse, M. de Robiano s'est adonné au culte des arts. Aussi sa collection est-elle une des plus remarquables du pays. La vente offrira aux amateurs une occasion d'enrichir leurs cabinets de tableaux du plus grand mérite. Rubens, Rembrandt, Teniers, Jean Steen, Gonzales, Backhuysen, Weenix et plusieurs autres peintres du premier ordre figurent glorieusement dans la collection de M. de Robiano.

Le beau tableau de notre compatriote de Keyser est exposé actuellement à Londres, où la presse et le public admirent à l'envi la Bataille des Eperons. Le Morning-Post et l'Atlas ont fait de cette toile le plus brillant éloge.

LIEGE, LE 3 MAI. DE LA CHAMBRE

A L'OCCASION DE LA DISCUSSION SUR LE TARIF.

L'ignorance des principes les plus simples de l'économie politique, et l'étroitesse des vues de quelques-uns de nos représentants, ne sont pas les seuls faits allégués qui ressortent des débats de la chambre sur les modifications à introduire dans notre tarif des douanes. L'esprit d'hostilité contre la France qui se manifeste dans ces discussions, est un fait non moins attristant, et démontre que, chez beaucoup de députés, l'égoïsme mercantile l'emporte sur les considérations de la plus haute équité.

En admettant que les avantages que nous recueillerons de la nouvelle législation douanière de France, ne répondissent point à l'attente des partisans d'une sage liberté commerciale, ce ne serait pas un motif pour maintenir la prohibition dont la plupart des produits français sont frappés à leur entrée en Belgique. Nous ne voulons pas reproduire ici les raisons que nous avons fait valoir contre le maintien du système des représailles, et prouver, pour la centième fois, que l'intérêt bien entendu de la Belgique réclame des lois libérales, quelle que soit la situation où les peuples étrangers puissent se trouver à notre égard.

M. le président. — Pour quelle raison? L'accusée. — Parce qu'elle aurait été déversé la honte et le déshonneur sur mes enfants.

M. le président. A quel autre parti vous êtes vous arrêtée? — R. A celui d'un duel; les hommes, me suis-je dit, se battent entre eux pour les motifs les plus futiles, pourquoi les femmes ne se battraient-elles pas aussi, sur tout quand elles en ont le plus grave sujet? ce n'est pas le courage qui leur manque, c'est la singularité du fait qui les étonne, et souvent les effraie; car la mort ne se présente pas à leurs yeux sous un aspect plus hideux que celui sous lequel elle vous apparaît. D'ailleurs le duel me semblait pallier la violence du moyen auquel j'avais recours.

M. le président. — Savez-vous faire des armes? — R. Non, monsieur.

M. le président. — Cependant vous vous êtes battue à l'épée? — R. Cela est vrai.

M. le président. — Pourquoi avoir choisi une arme que vous ne savez pas manier?

L'accusée. — Quand on ne veut que donner ou recevoir la mort, il est inutile de la donner ou de la recevoir avec talent et grâce.

M. le président. — Pourquoi n'avez-vous pas préféré plutôt le pistolet? il ne faut qu'avoir le coup-d'œil juste pour exceller dans le tir, tandis qu'il n'en est pas de même de l'épée.

L'accusée (avec hésitation). — Je... je... n'aime pas les armes, qui, les armes à feu.

M. le président. — Quoi! pour me servir de vos propres expressions, vous ne craignez ni de donner ni de recevoir la mort, et vous avez peur de vous servir d'un pistolet?

L'accusée garde le silence.

M. le président. — Qui a porté la première botte? — R. Je ne saurais vous le dire, j'étais trop émue, je ne voyais rien; je sais seulement que nous avons commencé en même temps l'une et l'autre; mon cœur battait d'abord avec force, et ma vue se troublait; mais après avoir reçu une blessure assez profonde à l'épaule gauche, je repris toute ma fermeté, et je me précipitai furieuse sur mon ennemie, qui me fit encore une autre blessure à la main droite. Je redoublai de vigueur, et lui donnai un coup qui n'aurait sûrement pas porté; mais, par

plus grand, plus généreux qui devrait inspirer nos représentants, dans leurs travaux, et leur dicter spontanément les concessions qu'il faut leur arracher une à une: c'est celui de la reconnaissance pour des bienfaits reçus.

Quand la restauration était à nos portes, quand notre indépendance allait succomber sous les bayonnettes hollandaises, la France nous a envoyé le secours de ses légions, et grâce à cette intervention puissante, l'ennemi a été forcé de quitter notre sol. En retour de cet acte de haute protection, la France aurait pu exiger des tributs considérables, et prolonger l'occupation de notre territoire jusqu'à ce qu'elle les eût reçus. Mais la loyauté de Louis-Philippe ne lui a point permis de nous imposer de semblables sacrifices, et, malgré les vœux bien prononcés des Français pour une incorporation de la Belgique à la France, ce prince a rappelé ses troupes dès que leur mission a été accomplie. Alors cependant il était le plus puissant des rois qui régnaient aujourd'hui, et il pouvait, d'un mot, révolutionner l'Europe entière. L'ardeur belliqueuse de la nation à laquelle il commande, ne demandait qu'à s'épancher, et se manifestait par des provocations répétées à la guerre générale. Les peuples esclaves tréssaient d'espérance à l'aspect de ce vaste mouvement, et les despotes sentaient chanceler les colonnes de l'édifice élevé par leurs prédécesseurs, avec les ossements des martyrs de la liberté. Mais Louis-Philippe comprit qu'on ne recommence pas Napoléon et qu'il est irrévocablement passé le temps de la propagation des idées par le glaive. Il respecta l'indépendance des autres peuples, et nous laissa la nôtre, en nous promettant même son appui chaque fois qu'elle serait menacée par l'étranger.

Plus tard, quand la Belgique réclama l'exécution des engagements qu'il avait contractés pour l'évacuation complète de notre territoire, par les troupes hollandaises, il nous envoya une seconde armée qui nous délivra pour toujours de la crainte de voir se renouveler les désastres du bombardement d'Anvers. A cette époque encore, la générosité de sa politique toute pacifique ne se démentit point, et huit jours après la capitulation de la citadelle, les Français quittèrent notre sol, accompagnés des bénédictions de tout un peuple dont ils venaient, par ce brillant fait d'armes, de raffermir l'indépendance et la liberté.

Depuis ce tems, le cabinet des Tuileries n'a pas cessé de défendre nos intérêts contre les prétentions hostiles des cours du nord, et c'est à son influence, que nous devons la reconnaissance successive de notre nationalité, et notre admission au rang des peuples libres de l'Europe moderne. Aujourd'hui plus que jamais, nous pouvons compter sur sa sympathie et sur sa bienveillance, car nous nous sommes montrés dignes de la liberté que nous avons conquise, et nous pouvons montrer, avec quelque fierté, à l'étranger, l'état constitutionnel fondé par nous.

Ces bienfaits sont grands, sachons-les reconnaître, et ne nous exposons pas à mériter le reproche d'ingratitude qu'on a déjà articulé contre nous. Ce que la France attend de la Belgique, ce ne sont point des sacrifices propres à compromettre l'avenir de son industrie; non, ce sont des concessions raisonnables aux exigences d'une saine politique, d'accord avec nos intérêts bien entendus. Tôt ou tard les douanes disparaîtront; c'est une nécessité de la civilisation à laquelle il faudra finir par céder. Qu'on rende donc la transition aussi facile et aussi douce que possible. Que la prohibition absolue soit remplacée par des droits de plus en plus modérés, et que d'année en année les barrières entre les peuples s'abaissent de quelques pieds. Tous y gagneront en lumières et en bien-être.

Nos relations avec l'Allemagne sont établies, depuis longtemps, sur des bases assez raisonnables. L'importation de ses produits en Belgique n'est soumise qu'à certaines restrictions qui n'entravent pas trop nos relations commerciales avec ce pays. Pourquoi donc ne pas étendre les mêmes mesures à l'importation des produits de la France? Pourquoi donc nous montrer si hostiles envers un peuple à qui nous sommes redevables en quelque sorte de notre existence politique? Les représailles opposées par le roi Guillaume à la France, quand ce prince régnait encore sur nous, auraient dû disparaître avec toutes les autres conséquences du système que nous avons répudié. Cependant elles ont toujours été maintenues jusqu'à présent. C'est une injustice contre laquelle on ne saurait protester assez haut, et dont les suites, si elles étaient maintenues, retomberaient inévitablement sur nous. Nos représentants auront-ils quelque égard aux considérations

malheur, elle voulut le parer et ramena sur sa poitrine l'épée qui s'en éloignait. Elle jeta un grand cri et tomba à la renverse. La croyant morte, je me suis sauvée à toutes jambes, sans regarder derrière moi. Je ne sais comment elle aura pu regagner son logis.

Le procureur général dans un réquisitoire de près de deux heures, s'est attaché à démontrer surtout que l'accusation était manifeste, puis que le meurtre avait été précédé d'un long prémeditation, et que l'accusée déclarait elle-même son intention de se défaire à tout prix de sa rivale, la veuve Sylvian.

Le défenseur a fait valoir la franchise de aveux de sa cliente et les circonstances qui militaient en sa faveur. Il a prouvé qu'elle ne pouvait être accusée de meurtre, 1° parce qu'elle s'était exposée auant et plus même que sa rivale, qui avait sur elle l'immense avantage de savoir se servir d'une arme qu'elle, Rosa, n'avait jamais appris à manier; 2° parce qu'elle ne pouvait être convaincue de duel, et que la loi n'ayant point prévu le duel entre femmes, elle devait être absoute.

Le jury, après une très-courte délibération, a acquitté Jessy Rosa Granby à la majorité de 10 voix contre 2.

Cette sentence n'a pas été plutôt connue au dehors que des vivats unanimes se sont fait entendre. Huit hommes, qui attendaient l'accusée à la sortie de l'audience, se sont emparés d'elle, l'ont placée sur un brancard, malgré sa résistance, et l'ont ainsi portée en triomphe jusque chez elle aux applaudissements de la foule.

PHÉNOMÈNE EXTRAORDINAIRE. — Il existe en ce moment dans une compagnie cantonnée au village de Berggam, en Croatie, un enfant mâle très-remarquable, nommé Luca Terzich, né le 20 janvier 1832 et âgé ainsi de 5 ans. Il a déjà acquis une taille de 4 pieds 9 pouces; il pèse 80 livres et demie et a toute l'apparence extérieure d'un jeune homme de 15 ans; les proportions de son corps sont régulières et robustes; sa tête est forte et couverte d'épais cheveux noirs; ses épaules sont larges, sa poitrine bien voûtée, son cou très-fort, son corps, ses bras et ses jambes sont bien développés et dans une exacte proportion, il a de ses cils et des sourcils épais. A la lèvre supé-

que nous venons d'exposer? nous l'espérons, et dans l'intérêt des principes de liberté et de tolérance que nous défendons, et dans l'intérêt de notre honneur national, qui doit aussi peser dans la balance.

On vient d'offrir à un de nos jeunes compatriotes un traitement extrêmement avantageux et un tantième très élevé sur les bénéfices, pour aller diriger des mines à Suynre en Grèce.

Nous étions bien informés lorsque nous annoncions dernièrement que la société de la fabrique de fer d'Ougrée avait renoncé à élever le haut fourneau pour lequel elle a été autorisée. Nous croyons que l'administration fait en cela acte de prudence, car sans examiner la baisse du prix du fer qui résultera nécessairement de la concurrence, nos différents charbonnages suffiront à peine pour fournir le coke à dix hauts fourneaux et il y en aura dix-sept aux environs de Liège quand ceux qui sont en projet seront mis à exécution.

M. le ministre de la guerre fera adjuger le 22 du courant, à l'hôtel de son département, la fourniture du chauffage et de l'éclairage, nécessaire aux corps de garde du royaume, à partir du 1er juillet 1837, jusques y compris le 30 juin 1838.

Il fera également adjuger le 20 du courant la fourniture des vivres de campagne, de la paille de couchage et du bois de chauffage, nécessaire aux troupes qui doivent occuper le camp de Beverloo, à partir du 1er juillet prochain jusqu'au 30 décembre de cette année.

Deux journaux de notre ville se sont occupés de la question de savoir si un secrétaire de commune nommé par le roi peut, immédiatement après son installation, être révoqué par le conseil communal. En présence de l'art. 109 de la loi communale, l'affirmative ne paraît pas douteuse.

Le secrétaire est nommé, suspendu ou révoqué par le conseil communal.

Ces nominations, suspensions et révocations devront être approuvées par la députation permanente du conseil provincial.

La première nomination des secrétaires est laissée au gouvernement.

Le droit de nommer, attribué au gouvernement, est donc une exception, et l'on ne peut l'étendre.

On assure que l'agent de la Société générale à Liège a refusé, depuis quelques jours, de recevoir en paiement les billets de la société de commerce, ainsi que de faire le échange de ces mêmes billets.

Demain jeudi, fête de l'Ascension, on exécutera à la Cathédrale une messe de Hummel; Mgr. l'évêque officiera pontificalement.

La chambre de commerce de Liège s'est prononcée en faveur de l'exploitation par le gouvernement du transport des marchandises par le chemin de fer, avec cette seule modification que suivant elle le gouvernement ne devrait pas se charger de la réception ni de la remise à domicile.

On s'occupe en ce moment, comme nous l'avons dit hier, de la construction d'une grande baraque qui doit renfermer le beau Panorama de Salzbourg, nommé la Suisse autrichienne. Nan doute que cet objet d'art n'attire de nombreux spectateurs. Tout le monde voudra voir le curieux cabinet dont les journaux de Bruxelles nous ont parlé dernièrement avec tant d'éloge. C'est aussi, pensons-nous, le panorama le plus complet et le mieux organisé qui ait paru jusqu'à présent.

L'Observateur annonce que la démission de M. Feignaux est acceptée.

Par arrêté royal en date du 30 avril, le général de brigade Prisse est nommé sous chef d'état-major à l'état-major général de l'armée.

On parlait hier à la bourse de la dissolution du ministère. M. de Muelenaere serait chargé de la formation d'un nouveau cabinet: La version qui paraîtrait la plus accréditée était celle-ci: MM. de Muelenaere aux affaires étrangères, De Brouckere (Henri) à la justice; Davivier (ministre d'état) aux finances. MM. Nothomb et Witmar conserveraient leur

rière on remarque déjà le commencement de la croissance d'une moustache. Le changement des dents s'est déjà opéré chez lui, il y a deux ans, et comme les quatre dents dites de sagesse sont les seules qui lui manquent, il possède en ce moment vingt-huit belles dents. Sa voix est forte et basse. Cet enfant singulier et peut-être unique dans son genre est donc en avance de 10 ans, pour sa conformation physique, mais il est encore bien plus avancé quant à la partie virile de sa constitution. La force de ses muscles est aussi fort avancée et il le prouve en fendant du bois, en portant de l'eau, en soignant les bestiaux à l'écurie. Quant à son esprit il n'est pas plus développé que celui d'un enfant de son âge. Les traits de son visage, son maintien, ses gestes, ses manières, son attention, son langage incomplet et ses jeux sont ceux d'un enfant; par exemple il ramassait à terre de petits morceaux de papier et quelques pains à cacheter rouges lui plurent beaucoup; une boîte contenant de l'argent lui ayant été présentée, il s'en amusa en secouant les pièces de monnaie et en plaçant la boîte à son oreille; il la remit ensuite à son père en le priant de lui ouvrir pour voir le contenu et la réprimant ensuite, il manifesta une grande joie et sembla embarrassé de l'usage qu'il en voulait faire. Son humeur est douce et joyeuse et il est porté à imiter les hauts faits. La veste et l'habit de pelisse dont on le revêtit pour la première fois, il les a otés et repris plusieurs fois. Les père et mère de cet enfant sont pauvres, d'une taille et d'une conformation physique ordinaires, de même que leurs autres 4 garçons de 16, 12 et 10 ans et un enfant au berceau. On dit qu'en venant au monde, l'enfant en question était plus chétif que ses autres 4 frères, mais au bout de 6 mois il doit avoir tellement grandi que sa mère avait de la peine à le porter sur ses bras; elle ne l'a sévré qu'après 18 mois, et ce n'est qu'au bout de 12 mois qu'elle lui donna, outre son lait, d'autres aliments. Il ne mange pas plus qu'un enfant de son âge et il en a été de même depuis sa naissance. Son développement physique a eu lieu sans interruption, et aujourd'hui on remarque chez lui tous les signes d'un jeune homme robuste. (Gazette d'Agram.)

ANNONCES.

POISSONS de MER très frais, au *Moridane*, rue du Stockis.

Au No 475, rue de la Rose, on peut se procurer des ACTIONS de la GRANDE VENDEDE LA SEIGNEURIE DE EHRENSHAUSEN, dont le tirage aura lieu le 20 mai prochain. 647

UNE DEMOISELLE au fait du COMMERCE d'AUNAGE et d'ÉPICERIE, DESIRE se PLACER, S'adresser rue St. Remi, n° 472.

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauveigneur, No 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE D'IMMEUBLES LIBRES DE CHARGES.

LE MARDI 16 MAI 1837, A UNE HEURE DE RELEVÉE,

Le notaire FRANCKEN, à la résidence de Villers-l'Évêque, exposera en vente aux enchères, au domicile de M. Waseige, bourgmestre à Odeur, les

PIÈCES DE TERRE

DONT LA DESIGNATION SUIT :

Premier lot.
Une pièce de terre contenant 43 ares 59 mètres, située à Thys, au chemin de Lens sur-Geer, tenant du levant à Gilles Happart, du midi à la veuve Wathieu Happart, et du nord à Nicolas Depaive.

Deuxième lot.
Une pièce de terre contenant 88 ares 18 mètres, située à Thys, en lieu dit *Botte-Biet*, tenant du levant à ladite veuve Wathieu Happart, du midi à Arnold Moersset, du nord aux enfans Boveroux.

Troisième lot.
Une pièce de terre contenant 87 ares 18 mètres, sise à Thys, en lieu dit *Nomerange*, tenant du levant à la cure de Thys, du midi à la veuve Hubert Hendrick, et du couchant aux enfans Englebert Lamarche.

Quatrième lot.
Enfin une pièce de terre contenant 69 ares 74 mètres, sise à Thys, en lieu dit *Slaidé*, tenant du levant au sieur Louette, du midi à Henri Lahaye, du couchant à Ferdinand Coheur, et du nord aux enfans Englebert Lamarche.

Ces pièces de terre sont exploitées par bail authentique par Henri Lahaye, de Crisnée, à raison de 10 muids. S'adresser audit notaire FRANCKEN, pour connaître les conditions de la vente.

Etude de M^e Renoz,
NOTAIRE, RUE DU POF D'OR.

VENTE DE LIVRES.

LUNDI 8 mai et jours suivants, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, sous la direction de M. PRODHOMME, à la vente aux enchères d'une BELLE COLLECTION DE LIVRES d'histoire, jurisprudence, science, etc. 846

Vente de deux belles maisons.

Lundi 15 mai 1837, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères de

DEUX BELLES MAISONS

CI APRÈS DÉSIGNÉES, savoir :

1^{er} lot. Une MAISON située à Liège, rue devant les Carmes, n° 376, composée de beaux appartemens, vastes salons, deux escaliers, deux cours, remises, écuries, etc.
2^{me} lot. Une GRANDE MAISON située même rue, n° 377, composée de deux appartemens entièrement indépendans, comprenant chacun de beaux et vastes salons, salles à manger, cuisine, grand nombre de chambres à coucher, chacun un escalier, de très belles caves, deux grandes cours, deux écuries dont l'une peut contenir 20 chevaux, deux remises, etc.
Ces deux MAISONS sont bâties avec la plus grande solidité. Elles sont à côté de la nouvelle place et de la nouvelle rue du pont neuf et à proximité du quai de halage.
Dans chacune de ces maisons se trouve une grande citerne à l'eau de pluie.
Il y a toute sécurité pour acquérir : elles sont libres de charges, et il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix.
S'adresser à M^e RENOUZ, dépositaire des titres de propriété. 864

LOCATION A L'ENCHÈRE.

LE 31 MAI à 10 heures du matin pardevant M^e BERTRAND notaire à Liège il sera procédé en son étude à la location

POUR LA NOEL **DE LA MAISON,** CONNUE SOUS LE NOM DU CAFÉ DU SOLEIL, située place St. Lambert, n° 2, à Liège. 864

A VENDRE AUX ENCHÈRES,

UNE MAISON N° 45,

AVEC JARDIN ET VERGER,

D'une contenance de 15 verges grandes, sise AU HAUT PRÉ, ruelle du Diable, quartier de l'Ouest de la ville de Liège, mardi 16 mai 1837, à 10 heures du matin, en l'étude de M^e PARMENTIER, notaire à Liège, place du Théâtre Royal. 860

LE MARDI 16 MAI, à 10 heures, il sera vendu aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, devant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont-St-Martin,

UNE MAISON,

SITUÉE AUDIT LIÈGE, RUE GRANDE NASSARUE, N° 1382. S'adresser à M. le juge ou audit notaire pour connaître les conditions. 859

A SURENCHÉRIR.

Par acte de vente aux enchères reçu par M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, le deux du courant,

UNE MAISON

en très bon état, cour, écurie, bâtiment ayant servi de savonnerie et environ 43 ares 45 centiares de jardin et cotillage, situés à JEMEPPE-SUR-MEUSE, lieu dit Haut Vinave, ont été adjugés moyennant 12,110 francs 75 centimes, charges comprises.

Aux termes des conditions de ladite vente, toute personne solvable peut jusqu'inclus le 10 Mai présent mois surenchérir ladite maison et ses dépendances d'un 20^{me} du prix, moyennant en faisant la déclaration par acte à passer devant le dit notaire DELBOUILLE. 863

VENTE

D'UNE

BELLE MAISON DE COMMERCE.

MERCREDI, 31 MAI 1837, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, il sera procédé à la vente aux enchères d'UNE BELLE et GRANDE MAISON DE COMMERCE, située à FLEMALLE HAUTE, joignant la grand route consistant en place à manger, cabinet, grand salon, trois belles caves dessous, quatre chambres à l'étage, beaux greniers, grandes écuries, remise, grange, et autres bâtimens, le tout construit en pierres et briques, et couvert en ardoises avec environ 70 ares de jardin et verger plantés d'arbres fruitiers du meilleur choix et entouré de haies vives.

Par sa position cette propriété pourrait être convertie en une très belle et agréable maison de campagne.

L'on pourrait faire hors des bâtimens deux habitations agréables et diviser commodément en deux parties les terrains y contigus.

L'acquéreur pourrait faire l'acquisition de différentes pièces qui l'avoisinent.

S'adresser pour voir les immeubles, au propriétaire M. LEBIERTON, et pour connaître le cahier des charges, en l'étude dudit Notaire. 843

Etude du notaire Gilkinet.

A LOUER, pour en jouir au 24 juin prochain,

UN BEAU QUARTIER,

placé au rez de chaussée et dépendant d'une maison sise à Liège, rue HORS CHATEAU, n° 478.

S'adresser en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, du notaire GILKINET. 855

LE MARDI 23 mai 1837 à dix heures du matin il sera procédé, par le ministère de M^e GILKINET, notaire à Liège, et pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau situé rue Neuve, derrière le Palais, n° 443, à la vente aux enchères publiques des

RENTES ANNUELLES

ET

PERPÉTUELLES, SUIVANTES, SAVOIR :

1^o. UNE DE 177 FRANCS 77 centimes (150 fl. B. L.) échéant le trois avril, au capital de 3555 francs 54 centimes (3000 fl. B. L.) due par Anne Marie Paquot V^o Jean Brassinne, négociante et ses enfans Jean Henri Joseph et Léonard Joseph Brassinne, demeurant à Liège, rue Puits-en-Sock.

2^o. D'UNE DE 118 FRANCS 52 centimes (100 fl. B. L.) échéant le 8 avril, au capital de 2370 fr. 37 centimes (2000 fl. B. L.) due par la dite dame V^o Brassinne et ses enfans.

3^o. D'UNE DE 44 FRANCS 44 centimes (37 florins 10 sous B. L.) partie de plus échéant le 18 novembre, au capital de 888 francs 89 centimes, due par Philippe Collard et Gerard Lambert Collard, demeurant à Saive.

S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, audit notaire GILKINET. 864

position. MM. Coghén et Meens seraient nommés ministres d'état. On ne disait pas si cette qualité leur donnait entrée au conseil. Nous répétons ce bruit mais nous ne le croyons pas fondé. Un pareil ministère ne nous paraît pas viable.

(Emancipation.)

Après avoir cité ces lignes de l'Emancipation, le *Courrier belge* ajoute :

L'Emancipation n'a pas retenu tous les bruits qui couraient hier; elle a oublié le plus essentiel, le ministère de l'intérieur, qu'on attribuait au président du sénat, comme au plus ancien administrateur que la Belgique possède; on parlait aussi de M. Desmaizères pour les finances; M. Davivier restant ministre d'état sans voix au conseil, ce qui n'est qu'un titre honorifique ou une retraite.

On disait aussi que M. d'Haart, abandonnant les idées rétrogrades de ses confrères, se rallierait à la nouvelle combinaison pour rester aux finances.

Quant à nous, nous persistons à penser qu'un changement de ministère n'est nullement probable en ce moment, et cette opinion est aussi celle de beaucoup d'autres organes de la presse.

Le 29 avril dernier vers les huit heures du soir, la détonation d'une arme à feu s'étant fait entendre dans la maison du sieur Henri Fabritius, à Henri-Chapelle, quelle a dû être la stupéfaction des voisins et de la famille Fabritius en trouvant étendu mort sur le corbeau de sa chambre à coucher le jeune Pierre Fabritius, âgé de sept ans!

Cet enfant avait trouvé dans la chambre un pistolet chargé que les malheureux parents y avaient imprudemment laissé. Ce petit infortuné en a pressé la détente et a reçu toute la charge dans le corps; l'explosion a été si forte que l'arme s'est brisée en morceaux. (J. de Verviers.)

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 27 avril. La société du chemin de fer de la Prusse Rhénane, a tenu hier ici une assemblée générale, dans le but de délibérer sur les moyens proposés par le cabinet de Berlin, pour opérer la réunion de cette société avec la société rhénane qui s'est formée à Cologne.

On n'a pu parvenir à une solution positive, l'assemblée s'est bornée à se prononcer dans le sens des dispositions arrêtées par le gouvernement et à décider qu'il sera tenu le 8 mai prochain une nouvelle assemblée générale à Cologne, à laquelle les plus forts actionnaires de la société rhénane sont invités d'assister. Si les propositions sont acceptées; une assemblée définitive se tiendra à la fin du mois de mai pour statuer sur les moyens d'opérer la fusion désirée.

On vient de condamner en Angleterre, pour bigamie, ou plutôt pour polygamie, un homme, John Bunner, qui a reconnu avoir quatre femmes encore vivantes.

Malgré l'interruption éprouvée par la navigation dans les premiers jours du mois d'avril, le mouvement du port d'Anvers présente un résultat satisfaisant. Le nombre des arrivages est de 97, parmi lesquels on compte 30 navires nationaux. C'est pour la première fois depuis 1830, dit un journal, que notre pavillon atteint, à pareille époque, ce chiffre d'importation, prouvant les progrès de notre marine. Voici la récapitulation des navires belges entrés à Anvers, en avril des années précédentes: 1830, 26; 1831, 5; 1832, 12; 1833, 2; 1834, 13; 1835, 18; et 1836, 26.

On lit dans le *Courrier des États Unis* du 8 avril: «Après les journaux du sud, une révolution éclatée au Mexique, la constitution de 1824 a été proclamée, et Santa-Anna s'est mis à la tête de cette révolution.»

On écrit de Trieste, 18 avril: Les navires arrivés de Grèce, il y a trois jours, confirment pleinement la nouvelle de l'affreux tremblement de terre qui a ravagé les îles d'Hydra et de Santorino. On apprend d'Athènes, que le roi Othon est dans l'intention de se rendre en personne dans ces îles, pour consoler et secourir les habitans. Le désastre de Santorino doit avoir été effrayant. (Gazette d'Augsbourg.)

Vu la solennité de la fête de L'ASCENSION le Journal ne paraîtra pas demain.

TABLEAU

DES AFFAIRES DE LA COUR D'ASSISES DE LIÈGE, Pour la 2^e série du 2^e trimestre.

Lundi, 8 mai. — Jansenne, Laurent, vol de nuit dans une maison habitée.
Mardi, 9. — L'épouse Collette et sa belle-sœur coups et blessures.
Jedi, 11. — Devallet, Marie, infanticide.
Vendredi, 12. — Vanheick, Marguerite, vol domestique.
Lundi 15 et jours suivants. — Lambert, faux en écriture publique par déposition de personnes.
Cette affaire a été déferée à la cour de Liège par un arrêt de la cour de Namur, annulant l'arrêt de la cour d'assises de Namur, qui avait condamné l'accusé à 6 ans de travaux forcés et à l'exposition.
Les audiences du mardi 10 et samedi 12, ont été réservées pour des affaires sur lesquelles la chambre d'accusation doit statuer instantanément.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, du 1^{er} au 18^e mai.

Naissances: 7 garçons, 8 filles.
Décès: 2 garçons, 4 filles, 1 homme, 4 femmes, savoir: Manuel Amalio Cortés, âgé de 62 ans, ancien général au service du gouvernement de la Colombie, derrière St. Paul, époux de Péronille de Corrés.
— Marie Anne Paulus, âgée de 55 ans, journalière, rue Roture, épouse de M. C. Fastré.
— Marie Joseph Pirquet, âgée de 65 ans, hôteuse, rue de l'Aluieu, épouse de M. de L. Léredole.
— Marie Jeanne Pireux, âgée de 41 ans, servante, rue Pierreuse.
— Ida Josephine Lequin, âgée de 21 ans, brodeuse, rue Pont St. Julien.
Naissances: 2 garçons, 5 filles.
Décès: 2 garçons, 4 hommes, 1 femme, savoir: Martin Ferd. Vanhal, âgé de 47 ans, menuisier, faubourg Ste. Walburg, veuf de Marie de Schreyers.
— Nicolas Auguste Bronet, âgé de 42 ans, peintre, rue du Gouverneur-Lont, époux de Louise Bardsesinne.
— Joseph Antoine Wagnin, âgé de 38 ans, journalier, derrière Ste. Catherine, veuf de Marie Barbe Catherine Labaye.
— Pierre Joseph Delincé, âgé de 32 ans, marchand forain, rue de l'Ancre, célibataire.
— Elisabeth Lejeune, âgée de 64 ans, sans profession, rue Petite Nassarue, veuve de Lambert Collard.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE

Vendredi 5 mai 1837. Par extraordinaire Au bénéfice de M. Ferdinand, les 1^{er}, 3^e et 5^e actes de ROBERT LE DIABLE, opéra, dans lequel M. Nourrit d'Anvers remplira le principal rôle. — Le 5^e acte de CUSTAVE, grand opéra.

VENTE DE MEUBLES.

VENDREDI ET SAMEDI, 5 et 6 mai 1837, à 2 heures après-dinée, le notaire MOXHON vendra aux enchères, à la maison n. 850, à FRAGNÉE, près de la chapelle du Paradis,

UN BEAU MOBILIER EN ACAJOU,

Consistant en tables, chaises bourrées, commodes, secrétaires, encoignures, tables à jeu, bois de lit, consoles à glaces, plusieurs glaces, pendules, de grands rideaux de fenêtre, un cylindre neuf, et autres objets trop longs à détailler; une partie vin de Champagne rouge (Hautvilliers), première qualité, et vin de pays.

Le tout ARGENT COMPTANT. 830

VENTE D'UNE MAISON NEUVE.

MERCREDI 17 Mai 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, à Liège, à la vente aux enchères D'UNE JOLIE MAISON DE COMMERCE nouvellement bâtie située audit Liège, rue de Régence, tenant d'un côté au sieur Thonon et de l'autre à Magis, consistant en une boutique, une place derrière un vestibule de dégagement avec caves et office dessous, une petite cour, huit pièces, deux étages dont six à feu avec cheminées en marbre, grenier et chambres de domestiques.

On peut la voir tous les jours s'y adresser.

Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire.

Lequel est chargé de vendre de gré-à-gré une rente de 40 fls. de Liège, constituée à 4% et bien hypothéquée, et de placer plusieurs capitaux à l'intérêt de 5 pour cent. 842

Etude du notaire Bertrand.

On fait savoir qu'en vertu de jugement et pour compte de qui il appartiendra, le notaire BERTRAND vendra le 5 mai 1837, à 2 heures après midi dans les bâtiments de la fabrique de la maison cotée 621, quai d'Avroy, à Liège, un

MÉTIER NEUF

à filer le lin avec tous ses accessoires et deux machines de préparation. — ARGENT COMPTANT. 787

LE 9 MAI 1837 à 10 heures du matin, il sera procédé en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, à la vente aux enchères d'une

BELLE ET GRANDE USINE,

Avec les terrains y attachant, située près de Coronmeuse à Herstal, quartier du Nord de la ville de Liège, joignant par devant à la chaussée et par derrière à la Meuse.

Ce bel établissement est dans un état parfait, il est composé d'une maison d'habitation avec remise et écurie, de plusieurs forges et bâtiments de fabrique, l'usine renferme un moulin à tan, machine à vapeur de la force de 6 à 8 chevaux complètement montée et provenant des ateliers de M. Cockerill, chaudières, arbres de couches avec leurs supports, crapaudines, four à reverberer, arne de fonte et une quantité d'autres objets.

2^{me} Lot. 2 HOUBLONNIÈRES contenant 7 ares, situées à Longdoz à proximité du pont de la Boverie.

S'adresser sur les lieux pour voir l'usine, ou au N^o 847, rue Basse Sauvenière, et pour connaître les conditions de vente, audit M^e BERTRAND, notaire. 756

SAMEDI, 20 MAI PROCHAIN

se fera définitivement la vente de la GRANDE SEIGNEURIE EHRENSHAUSEN avec son superbe CHATEAU et toutes ses dépendances et le bel HOTEL à Bade, à Vienne sous la garantie du Gouvernement.

PRIX PRINCIPAL UN MILLION FL. 502,857 et 57 KR. V. DE V.

Primes accessoires fl. 400,000.

Une action frs. 20. — Huit actions frs. 120. — Dix-sept actions frs. 240.

En s'adressant directement à l'administration générale on recevra les conditions les plus avantageuses. L'administration générale, LÉOPOLD DEUTZ et C^o, à Mayence s. l. Rhin. 799

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LUNDI 29 MAI 1837, à dix heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, n^o 443, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la vente aux enchères

DES BIENS IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

N ^o D'ORDRE DES LOTS.	NATURE DES BIENS.	CONTENANCE.		LIEUX DITS.	NOMS DES LOCATAIRES.
		BON.	V. G ^{des} V. P ^{tes} .		
COMMUNE DE VISÉ.					
1 ^{er} .	Terre.	1	»	Chemin de Richelle.	Th. Henrard.
2 ^{me} .	Jardin.	»	4	Idem.	Gustin.
3 ^{me} .	Prairie.	»	12	A la Fontaine.	V ^e Medart et Clément Seaf.
4 ^{me} .	Maison et jardin.	»	»	Souvré.	V ^e Jean Thonon.
5 ^{me} .	Maison et jardins.	»	2	Idem.	Alexandre Thys et Horriq.
6 ^{me} .	Quatre jardins.	»	7	Hors la porte de Lorette.	Delooz, Boujob, Parnode et Belemme.
7 ^{me} .	Une vieille maison et 2 jardins.	»	4	»	Martin Walthère.
8 ^{me} .	Maison.	»	»	Basse-Rue.	Jacques Jos. Closset.
9 ^{me} .	Prairie.	»	6	Hors la porte de Lorette.	Jean Martin Lenoir.
10 ^{me} .	Terre.	»	9	Wadrée.	Hub. Jos. Bours.
11 ^{me} .	Terre.	»	10	Bois de Longchamps.	Le même.
Les jardins repris à l'article six seront d'abord exposés en masse, ensuite en quatre lots et adjugés au prix le plus élevé.					
COMMUNE DE SOUMAGNE.					
12 ^{me} .	Ferme, bâtiments, prairies, jardin et verger.	9	8	Rafhay.	Laurent Monsieur.
13 ^{me} .	Maison avec prairie.	2	17	Wirhet.	Jacques Ledent.
COMMUNE DE TREMELEUR.					
14 ^{me} .	Prairie.	»	5	»	Jean Joseph Flechet.
COMMUNE DE HOUSSE.					
15 ^{me} .	Jardin.	»	1	Chemin de Voué.	Maréchal.
COMMUNE DE BOMBAYE.					
16 ^{me} .	Terre.	»	2	A l'Oie Blanche.	Hub. Jos. Bours.
COMMUNE DE CHERATTE.					
17 ^{me} .	Pré.	1	16	Derrière chez Grisette.	Bosly Walthère et Dupont.
Cette pièce sera d'abord exposée en masse, ensuite en 5 lots.					
18 ^{me} .	Bois.	»	2	Haute Cheratte.	»

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge de paix qu'en l'étude du notaire BIAR susdits, 849

LUNDI 8 MAI courant, à quatre heures, M^e DUSART, notaire à Liège, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, n^o 569,

UNE MAISON N^o 782,

SISE A LIÈGE, FAUBOURG HOCHEPORTE,

Tenant de trois côtés à M. Gbaye, et du quatrième à la rue. S'adresser audit notaire. 858

L'HOTEL D'ANGLETERRE.

Rue des filles St Thomas, n^o 18, à Paris, près des Messageries, de la Bourse, du Palais Royal, des boulevards, des théâtres, au centre des affaires et des plaisirs, vient d'être acquis par COURTOIS. Le mobilier et les décorations nouvelles, une cour vaste et aérée, des aménagements pour les chevaux et voitures, une distribution nouvelle, commode et élégante, les soins et prévenances dont les voyageurs sont entourés, la modération des prix, recommandent cet hôtel à leur bienveillance et font espérer au nouveau propriétaire que la faveur du public lui sera continuée. TABLE D'HOTE et service dans les appartements. 820

BOURSES.

AMSTERDAM, LE 1^{er} MAI.

Holl. Dette active.	99 1/16	Inscr. au gr. livre.	64 5/8
Dito 2 1/2	52 1/8	Certif. à Amst.	94 1/4
Différée	31 3/4	Pologne. L. n. 5007.	000 0/0
Billet de change.	23 0/0	Lots de Rd. 50 f.	000 0/0
Syndic. d'amort.	62 1/4	Espagne. E. Ard.	21 5/8
3 1/2	75 3/4	Dito grd.	00 0/0
Soc. de comm. P. B.	180 3/4	Dette différ. anc.	00 0/0
nouvelle.	000 0/0	nouv.	00 0/0
Russie, H. et C. 5	102 1/2	passive.	5 7/8
1829, 5	102 3/4	Autriche. Métal. 5.	99 1/2

ANVERS, LE 2 MAI.

ANVERS. Det. act.	105 0/0	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/8	R
Det. différ.	44 3/4	STAT. No. Ley. 1832.	100 3/8	A
Emp. de 48 mill.	100 1/8	à An. 1834.	97 0/0	R

CHANGES.

Amst., c. jours.	118 0/0 av. A
Rotterdam, idem.	118 0/0 av. A
Paris, idem.	114 1/2 p. R
2 mois.	314 0/0 p. R
Lond. p ^r Estr. c. j.	402 1/2 R
2 mois.	3910 0/0 A
Hain. p ^r 40 Hb. c. j.	35 1/4
2 mois.	35 0/0
Bruxelles et Gand.	114 0/0 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 2 MAI 1837.

Les fonds Espagnols ont été avec peu de variation à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 21 le 118 1/4 et reste 21 1/8 argent au comptant et au 10 courant 24 argent.

Primes à un mois 22 1/2 argent dont 1 0/0.

On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 2 MAI.

Emp. Rotsch.	100 1/8	Act. des Hauts-F.	155 0/0	P
Fin cour.	100 1/8	Act. Charb. Flenu.	128 0/0	P
1836, 4 1/2 p.	96	Act. Banq. fonc.	97 0/0	P
Fin cour.	96	Act. Ch. H. et W.	000 0/0	P
Dette activ. 2 1/2.	52 0/0	Act. Ch. Sclessin.	000 0/0	P
E. de la ville 1832	99 1/4	Act. Ch. Lev du F.	106 1/2	P
Dette active holl.	52 0/0	Act. Entr. Indust.	119 3/4	P
Rente domaniale	00 0/0	Act. S. d'Ongrée.	000 0/0	P
BRESIL 1833.	85 0/0	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0	P
Autriche. Métal.	103 0/0	Act. Ch. de fer.	98	P
ROME 1832.	100 3/8	Act. S. de Venise.	000 0/0	P
NAPLES. Falconnet.	91 3/4	Act. bat. à V. Any.	00 0/0	P
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0	P
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	000 0/0	P
ESPAÑ. Ard. 1834.	21 0/0	Act. S. Verrejeux.	000 0/0	P
Fin cour.	00 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0	P
gross. pièces	00 0/0	Act. S. Raffineries.	116 0/0	P
pr. 1 m. d. 1.	23 0/0	Act. Verr. Charl.	113 1/2	P
différée 1834.	0 0/0	Act. Expl. l'Espér.	112 0/0	P
anc.	0 0/0	Act. des Brasseries	000 0/0	P
dette passive.	0 0/0	Act. Librairie H.	00 0/0	P
		Act. Typogr. W.	00 0/0	P
		Act. Fabr. Tapis.	000 0/0	P
		Act. Fabr. de fer.	106 1/2	P
		Act. Mutual. ind.	99 1/4	P
		Act. C. de Bruges.	111 1/2	P
		Act. H. F. Monc.	60 0/0	P
		Act. lib. M. Jine.	102 7/8	P
		Act. S. act. réun.	88 0/0	P
		Act. S. de Fleu.	000 0/0	P
		Act. Ebénisterie.	000 0/0	P
		Act. Librairie Sc.	000 0/0	P
		Act. Fab. Pianos.	000 0/0	P

VIENNE, LE 25 AVRIL.

Métalliques, 104 1/2. — Actions de la Banque, 1364 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 MAI.

Le koff hanovrien Concordia, ven. de Liverpool, ch. de fer. — 1 p koff belge Thélémaque, ven. de Constantinople, ch. de bois de palme et graine de lin — Le koff belge Hélène, ven. de Lisbonne, ch. de fruits doux. — Le schooner belge Cléo, ven. de Lisbonne, ch. de fer, vin et fruits. — Le brick anglais Betzy, ven. de Glasgow, ch. de fer. — Le pleyt belge Jonge Joanna, ven. de Londres, chargé de café et sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 2 MAI.

Café. — Les transactions citées depuis hier se composent de 200 balles Batavia blanchâtre à 28 1/2 c. et 200 balles Brésil vert de 26 1/2 à 27 cents.

Riz. — Une partie de 172 balles riz Bengale bonne et belle qualité a été payée f. 9 15/16.

Sucre brut. — Environ 150 caisses Havane blond ont été traitées en divers lots dans les prix de f. 17 1/4 à f. 18 1/4 pavillon étranger. Sucre raffiné. — On nous rapporte la vente de 2000 pains Métra ga papier, à prix divers pour l'exportation.

Imprimerie du Politique, rue du Pot d'Or, n^o 622, à Liège.